

Compte rendu du Conseil Municipal du 17 décembre 2015

Jeudi 17 décembre, le conseil municipal se réunissait en séance publique. Après avoir adopté le procès verbal de la séance du jeudi 22 octobre il a délibéré sur les dossiers présentés à l'ordre du jour.

Décisions financières

Budget assainissement - décision modificative n°1:

A l'unanimité le conseil municipal a adopté la décision modificative N°1 au Budget Assainissement permettant la régularisation des inscriptions relatives aux charges à caractère général.

Décision modificative N°3 Budget Général :

A l'unanimité le Conseil municipal a adopté la Décision Modificative N°3 au Budget Général 2015 permettant la régularisation des inscriptions relatives au chapitre 16 de la Section d'Investissement.

Création de régies de recettes :

- Station de lavage

Une nouvelle station de lavage a été installée sur la place du foirail. L'utilisation de cette dernière sera exclusivement réservée aux utilisateurs du champ de foire. Le conseil municipal a décidé d'instituer une régie de recettes pour procéder au recouvrement des produits issus de l'utilisation de cette station de lavage, de fixer les modalités d'encaissement avec des jetons : 2€ le jeton.

- Borne multiservices

Une nouvelle borne multiservices, installée sur la plateforme de la Gare est désormais à la disposition des campings cars. Le conseil a donc décidé de créer une régie de recettes pour procéder au recouvrement des produits de raccordement à la borne multiservices pour le ravitaillement des auto-caravaniers en eau potable, eaux usées, électricité et de fixer l'utilisation de cette borne à 2€ le jeton. Le dépôt des jetons sera effectué auprès de certains commerçants du centre-ville, contre versement immédiat des fonds et signature d'un justificatif des opérations de recettes.

Gestion et opérations

Site de Roussillou :

A l'unanimité le conseil municipal a décidé de reconduire la délégation de la gestion et de l'exploitation des structures municipales de «Roussillou» selon les modalités de l'article L.1411-12 du CGCT qui prévoit la possibilité d'utiliser la procédure simplifiée d'appel à candidature et fixé la durée de la délégation à 1 an.

Gestion du Foirail :

Par délibération en date du 27/08/2015, le Conseil Municipal a donné son accord au renouvellement de la délégation de la gestion du foirail et de ses équipements.

A l'unanimité il a procédé au choix du délégataire : Gérard Martrou (Flageol de Collandres), adopté conditions et modalités de cette délégation et notamment la date de prise d'effet fixée

au 1er Janvier 2016 ainsi que le montant de la redevance arrêté à 10% du montant des recettes.

Plan Local d'Urbanisme :

A l'unanimité le conseil a adopté le projet de modification du PLU qui prévoit une aire de protection immédiate autour du point d'eau privé utilisé à des fins de fabrication de produits alimentaires par la Société Fromagère de RIOM. Il a décidé de mettre en œuvre les procédures de publicité suivantes :

* Affichage en mairie durant un mois

* Insertion de cet affichage dans un journal du département habilité à publier les annonces légales.

Locations agricoles :

Le conseil a procédé à la reconduction jusqu'au 31 décembre 2016 de la location des parcelles agricoles, propriétés communales, dans le cadre d'une convention d'occupation précaire visée par l'article L.411-2-4-3° du Code Rural.

Travaux

Maîtrise d'oeuvre - réseaux séparatif

Le conseil municipal a autorisé le Maire à signer le marché relatif aux prestations intellectuelles relatives à l'opération de réhabilitation des réseaux de collecte du système d'assainissement collectif (diagnostic des réseaux et maîtrise d'œuvre des travaux) avec le Groupement «SOMIVAL/C2EA - CLERMONT FERRAND - dont l'offre a été classée n° 1 par la Commission d'Appel d'Offres lors de sa réunion du 19 Novembre 2015 pour un montant total arrêté à 94.540 € H.T

Maîtrise d'oeuvre - accessibilité des ERP

Le Conseil Municipal s'est prononcé sur l'opportunité de procéder à la mise en place d'un avis d'appel public à concurrence pour la mission de Maîtrise d'Oeuvre des travaux de mise en accessibilité des Établissements Recevant du Public communaux, afin d'accompagner la commune dans les différentes phases de l'opération

Cessions et acquisitions foncières

Grange de Saussac :

Avec 5 voix contres et 1 abstention, le conseil s'est prononcé en faveur de la vente au plus offrant sur la base d'une évaluation du Service du Domaine, du bâtiment situé sur la parcelle cadastrée Section D n° 92 et sise au lieu-dit Saussac.

Il a été fixé parmi les modalités de cession que le bâtiment ne pourra être utilisé qu'à fin de stockage de matériel agricole ou à fin d'habitation. Il ne pourra pas servir d'étable ou d'abris pour des animaux.

Informations / communications

Travaux :

La commune a procédé le 18 novembre à la réception du chantier concernant la réfection de la voie communale de Gioux.